

Rabat - Le Maroc et l'Union Européenne (UE) ont signé, mardi 18 octobre, 2022, à Rabat, un Mémorandum d'entente portant sur l'établissement d'un Partenariat vert avec l'UE, ce qui fait du Royaume le premier pays à conclure un partenariat de ce type avec Bruxelles.

Paraphé par le Ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, et le vice-président exécutif de la Commission européenne et Commissaire pour la politique d'action sur le climat, M. Frans Timmermans, le mémorandum a pour objectif d'établir un Partenariat vert entre les partenaires dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de la transition énergétique, de la protection de l'environnement et de la promotion de l'économie verte et bleue.

Ce partenariat a été lancé en présence du ministre de l'Industrie et du commerce, M. Ryad Mezzour, de la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Mme Leila Benali et de la ministre de l'Économie et des Finances, Mme Nadia Fettah Alaoui.

De nature stratégique et porteur de réelles opportunités de coopération politique, économique, technique et technologique, ce Partenariat vert devra, entre autres, placer la lutte contre les changements climatiques, la promotion et l'avancement de la transition énergétique, la protection de l'environnement et la transition vers l'économie verte et juste parmi les priorités des relations entre l'UE et le Maroc.

Le mémorandum permettra aux partenaires de progresser vers leurs objectifs communs de devenir des économies sobres en carbone tendant vers une neutralité climatique, tout en assurant la sécurité de leurs approvisionnements énergétiques et de ne laisser personne de côté. Il s'agit aussi de favoriser la transition vers une industrie décarbonée par l'investissement en technologie verte, la production d'énergies renouvelables, la mobilité durable et la production propre dans l'industrie.

Il permettra aussi aux partenaires de renforcer leur coopération et d'en faire un levier pour un développement durable mutuellement bénéfique qui favorise l'émergence d'opportunités économiques et sociales, tout en développant la coopération triangulaire et Sud-Sud en matière de changements climatiques, d'énergies vertes, d'économie bleue et d'environnement.

Cet accord vise également la concertation et les échanges précoce des politiques,

la prise en compte des intérêts, priorités et préoccupations de chacun des partenaires lors de l'élaboration des politiques en matière de changements climatiques, de transition énergétique, de protection de l'environnement et d'économie verte et bleue aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

Ce mémorandum a en sus pour objectif de sensibiliser les populations, notamment les groupes les plus vulnérables aux défis climatiques et environnementaux, en encourageant la contribution des différents acteurs pour la réussite de ce partenariat.

De même, il sera question de renforcer l'implication du secteur privé dans les domaines verts, y compris dans la mobilisation des investissements pour la transition verte de l'économie marocaine, et une collaboration plus étroite avec les organismes financiers et les institutions européennes de coopération.

Ainsi, par le biais de ce cadre de coopération renforcée, les partenaires pourront examiner toutes les questions d'intérêt commun, partager les connaissances et les bonnes pratiques, ainsi qu'identifier et mettre en œuvre des initiatives de coopération concrètes et mutuellement bénéfiques.

En outre, ce partenariat pourra encourager une coopération privilégiée avec des agences européennes spécialisées, ainsi que la participation du Maroc aux programmes communautaires et initiatives européennes pertinents.

Ce partenariat vert, qui s'appuiera sur les multiples acquis de la relation bilatérale, s'inscrit dans le cadre existant des relations Maroc-UE au sein duquel les partenaires pourront discuter d'égal à égal et examiner toute question d'intérêt commun.

Il veillera à la mise en place de mécanismes de suivi tels que les réunions ministrielles, groupes de suivi et Forum d'affaires.